# Tulle : manifestation contre l’expulsion d’un des sept pirates des mers somaliens jugés pour le meurtre d’un Français

16/05/2019 à 22h01

**Une cinquantaine de personnes, dont six élus de la mairie de Tulle, se sont réunies, ce lundi, devant la préfecture de la Corrèze à Tulle, pour protester, contre l’expulsion de Mohamed Mousse Farah, un ancien pirate somalien, qui sera renvoyé vers son pays d’origine, après avoir purgé sa peine de prison au centre de détention d’Uzerche.**

En 2011, un Français, Christian Colombo, a été tué à bord de son voilier Tribal Kat dans le golfe d’Aden. Mohamed Mousse Farah, qui avait un temps tenu la barre du skiff des pirates qui ont attaqué le catamaran et pris en otage la veuve du skipper, avait été **condamné à 11 ans de prison.** (…)

Les associations corréziennes de soutien et de défense des droits des étrangers, représentées par la CIMADE, dénoncent « **une double peine** », car la condamnation de Mohamed Mousse Farah par la Cour d’assises **n’avait pas été assortie d’une interdiction de territoire français.**

La préfecture de la Corrèze explique que la demande d’asile de Mohamed Mousse Farah a été refusée par l’OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), notamment parce « qu’il n’a pu apporter de preuve que sa vie était menacée en Somalie ». Une obligation de quitter le territoire français (OQTF) a été ordonnée par le préfet de la Corrèze le

25 avril. (…)

lamontagne.fr

>> Paris : 7 pirates somaliens jugés pour le meurtre d’un Français (6 à 15 ans de prison, pas d’expulsion)